

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**REUNION DU 24 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 janvier à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune s'est réuni à la Salle Médiévale sous la présidence de Madame Hélène DE SIMONE, Vice-Présidente, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Date de convocation : 15 janvier 2024

**Présents** : Hélène DE SIMONE – Christiane CLUZEL – Margot SOLVIGNON – Marc COMBETTE – Janine JULIEN – André SALARDON – Solange PEILLON – Catherine PASQUIER FOURNIER

**Absents excusés** : Eric LARDON (pouvoir à Christiane CLUZEL) – Anabel FOURNIER FAURE (pouvoir à Hélène DE SIMONE) - Philippe ROCHE (pouvoir à Janine JULIEN)

**ORDRE DU JOUR**

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE**

**SOCIAL**

**1- DEMANDE D'AIDE FINANCIERE – DOSSIER D.**

**QUESTIONS DIVERSES**

- **INFORMATIONS DIVERSES**
- **RETOUR SUR LES MANIFESTATIONS:**
  - o **Festivités de Noël**
  - o **Galette des rois**
- **POINT SUR LES ANIMATIONS 2024**

---

Madame DE SIMONE propose à l'assemblée d'ajouter une question à l'ordre du jour :

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE – DOSSIER T.**

Question ajoutée à l'unanimité des membres.

## **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE**

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2023 à l'unanimité des membres.

### **SOCIAL**

#### **1- DEMANDE D'AIDE FINANCIERE – DOSSIER D.**

Le CCAS a reçu une demande d'aide financière pour le compte de Monsieur D.

Ses ressources actuelles ne lui permettent pas de régler sa dette de loyers, le CCAS est sollicité pour le versement d'une aide financière exceptionnelle.

Il est demandé au CCAS de bien vouloir donner un avis sur cette demande.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres par 11 voix pour :

1/ émet un avis favorable à l'octroi d'une aide financière exceptionnelle de 299,04 € euros pour le règlement de la dette de loyers de Monsieur D.

2/ dit que cette somme de 299,04 € sera versée directement sur le compte de l'entreprise BATIR ET LOGER (référence dossier : 0545020101) par les soins de Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Montbrison.

3/ autorise Monsieur le Président à mandater la dépense correspondante par imputation sur le budget

#### **2- DEMANDE D'AIDE FINANCIERE – DOSSIER T.**

Le CCAS a reçu une demande d'aide financière pour le compte de Monsieur T.

Ses ressources actuelles ne lui permettent pas de régler une facture de frais dentaires, le CCAS est sollicité pour le versement d'une aide financière exceptionnelle.

Il est demandé au CCAS de bien vouloir donner un avis sur cette demande.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres par 11 voix pour :

1/ émet un avis favorable à l'octroi d'une aide financière exceptionnelle de 250 € euros pour le règlement des frais dentaires de Monsieur T.

2/ dit que cette somme de 250 € sera versée directement sur le compte du Centre dentaire et médical du Forez à SAVIGNEUX, (référence note honoraire N° 3526) par les soins de Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Montbrison.

3/ autorise Monsieur le Président à mandater la dépense correspondante par imputation sur le budget

## QUESTIONS DIVERSES

### - INFORMATIONS DIVERSES

#### RETOUR SUR LES MANIFESTATIONS

- **Festivités de Noël**
  - 286 colis simples
  - 180 colis doubles
  - 40 colis EHPAD + spectacle de la volerie du Forez

Pour les colis restants, les personnes seront recontactées. S'ils ne sont pas récupérés au 15 février, ils seront donnés à l'Épicerie Solidaire.

- **Galettes des rois**
  - On est passé de 225 personnes inscrites à 198 personnes le 9 janvier et 145 personnes présentes le jour J
  - Animateur retenu pour 2025 (07 janvier) au même tarif c'est à dire 450 €
- **Tickets de cinéma pour les collégiens** : 130 tickets ont été distribués = 780 €. A noter une augmentation par rapport aux années précédentes de 30 tickets

Voir si la distribution ne peut pas se faire seulement en décembre, avant les vacances.

#### ANIMATIONS 2024

- **Vide dressing le 03 mars**
  - Préventes des tables les 3 et 10 février
    - 3/02 : Margot - Hélène
    - 10/02 : Janine – Christiane
- **Journée chocolatée** le mardi 23 avril 2024 : 76 € sur la base de 45 personnes soit 23 € par personne à la charge du participant de plus de 70 ans et 38 € pour les conjoints de moins de 70 ans.

Communication en février.

- **Journée d'octobre** le mardi 15 octobre 2024 : le lieu reste à préciser.
  - Proposition d'une journée au Moulin des Massons : 43 € par personne + devis SESSIECQ de 520 € soit 10.40 € par personne. Total de la journée : 53.40 €. Les participants de plus de 70 ans aurait à régler 16 € et les conjoints de moins de 70 ans, 27 €
- **Proposition d'action pour 2024** : "Une naissance, un arbre". Le lieu reste à préciser ainsi que le budget.

#### QUESTIONS DIVERSES

- **Conférence sur la fin de vie** : samedi 3 février à 17 h organisée par Mme Sylvie BONNET, députée

## PROCHAINES REUNIONS

- MERCREDI 28 FEVRIER A 19 H : Rapport d'Orientation Budgétaire
- MERCREDI 27 MARS A 19 H : Vote du budget

Le 26 janvier 2024

Le Président  
Eric LARDON

Le secrétaire

Hélène DE SIMONE



The official stamp is circular and contains the following text: "Mairie de St-Marcellin-en-Forez" around the top edge, "42680" at the bottom, and a central emblem featuring a figure on horseback. The signature is written in blue ink and overlaps the stamp.